



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC
LA STE BTP CONSULTANTS POUR UNE
MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR
LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
CHAUDIÈRES**

**DÉCISION N° AU-19-365
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R2122-8 du code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2017-4933 du 14 novembre 2017 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat ;

VU le projet de la Ville de Vincennes d'effectuer des travaux de remplacement de chaudières dans huit bâtiments de la ville et l'obligation d'avoir recours à un contrôle technique,

CONSIDÉRANT la proposition de la société BTP Consultants dont l'agence Val de Marne est située au 460, La Courtine – Le Central II – 93160 Noisy Le Grand d'assurer cette mission de contrôle,

D É C I D E

DE SIGNER un contrat d'une durée de 3 ans avec la société BTP Consultants, représentée par Monsieur Franck GRASSELER, chargée d'assurer le contrôle technique dans le cadre du remplacement des chaudières dans huit bâtiments municipaux

Le montant du contrat s'élève à 7 200 € H.T.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191009-lmc1H6710H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/10/2019 Date de Publication : 09/10/2019
